

PV n° 11 du 18 septembre 2018

L'OFFICIEL LOTOIS

**DISTRICT DU LOT DE FOOTBALL – F.F.F. – LIGUE D'OCCITANIE
715, Côte des Ormeaux – BP. 21 – 46 001 – CAHORS Cedex 9**



SECRETARIAT

**OUVERTURE: lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 30**



05 65 35 68 10



secretariat@district-foot-lot.fff.fr



COMMISSION DES COUPES

Le tirage au sort des Coupes d'Occitanie (2^{ème} tour) et Laville (1^{er} tour) a eu lieu ce jour au siège du District à 10 h 30.

District : Serge Martin, Claudine Vermande, Didier Breil et Michel Teulières.

Clubs présents : CAHORS FC et LACAPELLE FOOT.

COUPE D'OCCITANIE :

Sous réserve de l'homologation des résultats acquis sur le terrain, le programme du 2^{ème} tour d'Occitanie est le suivant :

Le 30 septembre 2018 à 15 heures :

CAUSSE SUD 46 1	ELVL 1 à Limogne
FCHQ 1	LALBENQUE FONTANES 1 à Carennac
ESCG 1	CAZALS 1 à Gignac
U3CM CATUS 1	MONTCABRIER 1 à Catus
LACAPELLE 1	LABASTIDE MURAT 1 à Lacapelle Cahors

Exempts : cf PV n°9 + exempts supplémentaires de ce tour : CAHORS (R2) à nouveau + 3 D1 tirés au sort : MARIVALOIS, QUERCY BLANC, BOURIANE.

Les clubs ayant un éclairage homologué peuvent avancer les matchs au samedi soir avec accord de l'adversaire et réception au District avant le mardi 25 septembre 2018 à 10 heures.

COUPE LAVILLE :

Matches à 14 h 30 le 18/11/2018 :

ST MATRE 1	BRENGUES 1 à St Matre
MAUROUX 1	FRAYSSINET 1 à Mauroux
SALVIAC 1	FONS 1 à Salviac
ST PAUL LOUBRESSAC 1	BOISSIERES 1 à St Paul de Loubressac
BEDUER 1	LIVERNON 1 à Faycelles
ELAN MARIVALOIS 4	FC PAYRAC 1 à Molières
MIERS 1	TEYSSIEU 1 à Miers
HAUTE BOURIANE 1	LABATHUDE 1 à Anglars Nozac
THEDIRAC 1	CUZANCE 1 à Thédillac
DEGAGNAC 1	QUATRE ROUTES 1 à Dégagnac

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

D2 :

POULE A :

PSV D'OLT 3 – PPFC 2 du 23/09/2018 se jouera sur le stade annexe de Pradines à 15 heures.

POULE B :

MARIVALOIS 2 – ESCG du 22/09/2018 se jouera sur le Stade de Lacapelle Marival à 20 heures.

D4 – POULE E :

LACAPELLE FOOT 2 – BOISSIERES du 30/09/2018 est avancé à 13 heures à Lacapelle.

COMMISSION DES JEUNES

ENGAGEMENTS U11 – U9 – U7 :

Retrouvez la liste des équipes engagées et les terrains sur lesquels évoluent ces équipes. Veuillez vérifier l'absence d'erreur et corriger ou compléter le terrain en adressant un mail au District.

U11 :

Plateaux U11/ Phase 1		Poule 1		345
Club	Nom	Grille/ Tour	Terrain	
582418	Haut Cote F.C. 1	462070101	STADE MUNICIPAL à MONTREDON	
542847	Biars/Bretenoux Fc 2	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 3	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 4	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 1	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
545076	Cahors F.C. 2	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
545076	Cahors F.C. 1	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
553855	Lacapelle Football 1	460420301	STADE LACAPELLE à CAHORS	
548858	Eccf 1	460450101	STADE LE CLUZOU à CAJARC	
546115	Ef Foot Azur 1	461750101	STADE DU CAUSSE à USSAC ET MOURET	
546382	Quercy Blanc 1	460630101	STADE MUNICIPAL à CASTELNAU MONTRATIER	
546382	Quercy Blanc 2	460630101	STADE MUNICIPAL à CASTELNAU MONTRATIER	
525809	Cazals-Montcl 1	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS	
525809	Cazals-Montcl 2	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS	
554299	Pradines Svd Oit 2	460880101	STADE MUNICIPAL à DOUELLE	
554299	Pradines Svd Oit 1	460880101	STADE MUNICIPAL à DOUELLE	
541889	Figeac Qf 3	461020202	STADE LONDIEU N°5 à FIGEAC	
541889	Figeac Qf 2	461020202	STADE LONDIEU N°5 à FIGEAC	
541889	Figeac Qf 1	461020202	STADE LONDIEU N°5 à FIGEAC	
542609	Ef Caus.Umar 2	461280201	STADE MUNICIPAL à GRAMAT	
542609	Ef Caus.Umar 1	461280201	STADE MUNICIPAL à GRAMAT	
517796	Labast. Murat 1	461380101	STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT à COEUR DE CAUSSE	
517796	Labast. Murat 2	461380101	STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT à COEUR DE CAUSSE	
546381	Ef Elan Marivalois 3	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
546381	Ef Elan Marivalois 1	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
546381	Ef Elan Marivalois 2	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
547122	Lalbenque-Fon 2	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE	
547122	Lalbenque-Fon 1	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE	
548248	Ent. Segala F. 1	461600101	STADE MUNICIPAL à LATRONQUIERE	
542833	Ent. Bouriane F.C. 1	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON	
542833	Ent. Bouriane F.C. 2			
542831	Valroc Foot 3	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL	
542831	Valroc Foot 1	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL	
542831	Valroc Foot 2	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL	
552545	F.F. Mauroux 1	461870101	STADE MUNICIPAL à MAURDUX	
540626	Puy Lev./Pray Fc 1	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC	

553195	E.S.C.G 1	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
553195	E.S.C.G 2	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
551698	Causse Sud 1	461730101	STADE MUNICIPAL à LIMOGNE EN QUERCY
541254	Fchq 1		

U9 :

Plateaux U9/ Phase 1		Poule 1		381
Club	Nom	Grille/ Tour	Terrain	
582418	Haut Cele F.C. 1	460150201	STADE LES BORIES à BAGNAC SUR CELE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 1	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 3	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 2	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
542847	Biars/Bretenoux Fc 4	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE	
545076	Cahors F.C. 4	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
545076	Cahors F.C. 1	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
545076	Cahors F.C. 2	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
545076	Cahors F.C. 3	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
545076	Cahors F.C. 5	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS	
553855	Lacapelle Football 1	460420301	STADE LACAPELLE à CAHORS	
548858	Eccf 1	460450101	STADE LE CUZOUL à CAJARC	
546115	Ef Foot Azur 1	462210101	STADE MUNICIPAL à PLANIOLES	
546115	Ef Foot Azur 2	462210101	STADE MUNICIPAL à PLANIOLES	
546382	Quercy Blanc 1	461970101	STADE MUNICIPAL à LE MONTAT	
525809	Cazals-Montcl 3	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS	
525809	Cazals-Montcl 2	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS	
525809	Cazals-Montcl 1	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS	
554299	Pradines Svd Olt 3	462240101	STADE HENRI BARRAU 1 à PRADINES	
554299	Pradines Svd Olt 2			
554299	Pradines Svd Olt 1	462240101	STADE HENRI BARRAU 1 à PRADINES	
542609	Ef Caus.Umar 2	461280201	STADE MUNICIPAL à GRAMAT	
542609	Ef Caus.Umar 1	461280201	STADE MUNICIPAL à GRAMAT	
517796	Labast. Murat 1	461380101	STADE SOL ROQUES LABASTIDE MURAT à COEUR DE CAUSSE	
546381	Ef Elan Marivalois 4	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
546381	Ef Elan Marivalois 3	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
546381	Ef Elan Marivalois 1	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
546381	Ef Elan Marivalois 2	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS	
547122	Lalbenque-Fon 1	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE	
547122	Lalbenque-Fon 4	461480201	COMPLEXE SPORTIF à LALBENQUE	
547122	Lalbenque-Fon 3	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE	
547122	Lalbenque-Fon 2	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE	
545558	Entente Vallée Lot 1	461490101	STADE MUNICIPAL à LAMAGDELAINE	

DISTRICT LOT FOOTBALL

548248	Ent. Segala F. 1		
542833	Ent. Bourliane F.C. 1	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON
542833	Ent. Bourliane F.C. 2	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON
542831	Valroc Foot 1	462930101	STADE RENÉ LESPINASSE à ST SOZY
542831	Valroc Foot 2	462930101	STADE RENÉ LESPINASSE à ST SOZY
552545	F.F. Mauroux 1	461870101	STADE MUNICIPAL à MAUROUX
531265	Montcabrier 1	461990101	STADE MUNICIPAL à MONTCABRIER
540626	Puy Lev./Pray Fc 1	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC
540626	Puy Lev./Pray Fc 2	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC
553195	E.S.C.G 1	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
553195	E.S.C.G 2	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
551698	Causse Sud 1	463280101	STADE MUNICIPAL 1 à VARAIRE
541254	Fchq 1	460580101	PLAINE DE JEUX DE LA SOLE à CARENNAC

U7 :

Club	Nom	Tour	Terrain
582418	Haut Cele F.C. 1	460150201	STADE LES BORIES à BAGNAC SUR CELE
542847	Blars/Bretenoux Fc 1	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE
542847	Blars/Bretenoux Fc 3	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE
542847	Blars/Bretenoux Fc 4	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE
542847	Blars/Bretenoux Fc 2	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE
542847	Blars/Bretenoux Fc 5	460290102	STADE MUNICIPAL 2 à BIARS SUR CERE
545076	Cahors F.C. 3	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS
545076	Cahors F.C. 1	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS
545076	Cahors F.C. 2	460420102	COMPLEXE SPORTIF PIERRE ILBERT 2 à CAHORS
553855	Lacapelle Football 1	460420301	STADE LACAPELLE à CAHORS
546115	Ef Foot Azur 2	462210101	STADE MUNICIPAL à PLANIOLES
546115	Ef Foot Azur 1	462210101	STADE MUNICIPAL à PLANIOLES
546382	Quercy Blanc 1	461970101	STADE MUNICIPAL à LE MONTAT
525809	Cazals-Montcl 3	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS
525809	Cazals-Montcl 2	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS
525809	Cazals-Montcl 1	460660101	STADE MUNICIPAL à CAZALS
554299	Pradines Svd Olt 2	462240101	STADE HENRI BARRAU 1 à PRADINES
554299	Pradines Svd Olt 1		
542609	Ef Caus.Limar 1	461280201	STADE MUNICIPAL à GRAMAT
546381	Ef Elan Marivalois 1	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS
546381	Ef Elan Marivalois 4	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS
546381	Ef Elan Marivalois 3		
546381	Ef Elan Marivalois 2	460040101	STADE GEORGES LESPINE à ANGLARS
547122	Lalbenque-Fon 1	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE

DISTRICT LOT FOOTBALL

547122	Lalbenque-Fon 2	461480101	STADE MUNICIPAL à LALBENQUE
545558	Entente Vallée Lot 1	461490101	STADE MUNICIPAL à LAMAGDELAINE
548248	Ent. Segala F. 1		
542833	Ent. Bouriane F.C. 1	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON
542833	Ent. Bouriane F.C. 2	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON
542833	Ent. Bouriane F.C. 3	461270201	STADE DES HERMISSENS à GOURDON
542831	Valroc Foot 1	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL
542831	Valroc Foot 2	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL
542831	Valroc Foot 4	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL
542831	Valroc Foot 3	461850101	STADE MUNICIPAL à MARTEL
552545	F.F. Mauroux 1	461870101	STADE MUNICIPAL à MAUROUX
531265	Montcabrier 1	461990101	STADE MUNICIPAL à MONTCABRIER
540626	Puy Lev./Pray Fc 2	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC
540626	Puy Lev./Pray Fc 1	462250101	STADE MUNICIPAL à PRAYSSAC
553195	E.S.C.G 1	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
553195	E.S.C.G 2	463090102	STADE GEORGES PIVAUDRAN 2 à SOUILLAC
544816	St Cypr.-Mont 1	462010101	STADE GEORGE MOURNE à MONTCOUQ EN QUERCY BLANC
521349	St Germain 1	462670101	STADE MUNICIPAL à ST GERMAIN BEL AIR
551698	Causse Sud 1	463280101	STADE MUNICIPAL 1 à VARAIRE
541254	Fchq 1	460580101	PLAINE DE JEUX DE LA SOLE à CARENNAC

U9 F :

HAUT CELE 1 – Terrain de Bagnac

MODIFICATION HORAIRE :

U17 :
La rencontre MONTCABRIER – ESCG du 22/09/2018 se jouera à 15 h 30 (et non 15 h 00) à Montcabrier (match U15 à 14 heures).

REGLEMENT U13 à 8 :

Durée des rencontres : 2 matchs de 30 mn (pause coaching à 15 mn pour changer de camp et remplacer l'Arbitre Assistant).

Rappel :

2 Equipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :

- leur goal average particulier.
- leur goal average général.
- le nombre de buts marqués.

Quotation :

Victoire : 3 points

Match nul : 1 point

Défaite : 0 point

Match perdu par forfait : -1 point

- **Phase Brassage** (4 Poules de 8 équipes : 1, 2, 3 et 4)

- **Phase 2** (4 Poules : 1, 2, 3 et 4)

Le 1^{er} et le 2^{ème} de chaque poule de chaque poule de la phase de brassage qualifiés pour la poule 1 (8 équipes).

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de la phase de brassage qualifiées pour la poule 2 (8 équipes).

Les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule de la phase de brassage qualifiées pour la poule 3 (8 équipes).

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de la phase de brassage qualifiées pour la poule 4 (8 équipes).

Si des équipes nouvelles sont créées durant la phase de brassage, la constitution des poules pourra être réaménagée en phases 2 et 3.

- **Phase 3** (4 Poules : 1, 2, 3 et 4)

Les 6 premiers de la poule 1 et les 2 premiers de la poule 2 de la phase 2 qualifiés pour la poule 1 (8 équipes). Plateaux sur 7 journées en matchs aller-retour. Une seule équipe par club autorisée. L'équipe terminant à la première place accèdera en U14 R1 et l'équipe terminant à la seconde place accèdera en U14 R2. Ces équipes seront autorisées à accéder sous réserve du respect du statut des éducateurs : pour accéder en U14, les équipes doivent avoir un éducateur titulaire du CFF2 au moment de l'accession.

Les autres équipes seront réparties dans plusieurs poules (2 ou 3) et disputeront des plateaux sur les 7 journées avec possibilité de modifier les poules après 3 ou 4 journées.

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

REGLEMENT CHAMPIONNAT U17

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

Exclusion temporaire de 10 minutes appliquée.

2 Phases :

Phase 1 : 2 poules de 6 et 5 équipes - **Matches Aller seulement**
De septembre au 13 octobre 2019

Phase 2 : 1 Poule A de 6 équipes (constituées des équipes classées de la première à la troisième place chaque poule de la phase 1 - Matches Aller et Retour)
1 Poule B de 5 équipes (constituées des équipes classées de la **quatrième** à la sixième place chaque poule de la phase 1- Matches Aller et Retour)
De février à mai 2018

Attention : une seule équipe par club admise en poule A et B.

Rappel :

- 2 Equipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :
- 1) leur goal average particulier.
 - 2) le goal average général.
 - 3) le plus grand nombre de buts marqués.

Le premier de la Poule A sera déclaré champion du Lot et participera aux play-offs avec les autres départements de la Ligue Occitanie.

La répartition des poules de la phase 2 est donnée à titre indicatif. Celle-ci pourra être modifiée en fonction des forfaits et engagements des équipes.

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire

REGLEMENT CHAMPIONNAT U15

Durée des rencontres : 2 X 40 mn

Exclusion temporaire de 10 minutes appliquée.

2 Phases :

Brassage (16 équipes réparties en 4 poules).

Match Aller seulement jusqu'au 6 octobre 2018.

Les 2 premiers de chaque poule qualifiés pour la poule A de la phase 2.

Les autres équipes qualifiées pour la poule B de la phase 2 (avec d'éventuelles équipes nouvelles).

Phase 2 : (2 Poules A et B de 8 équipes).

Match Aller/Retour de novembre à mai 2019.

Attention : une seule équipe par club en poule A.

Le premier de la poule A accèdera au niveau Ligue

NOTA : la constitution des poules est donnée sous réserve qu'il n'y ait pas de forfait ou de nouvelles équipes engagées. Dans le cas contraire, le nombre d'accessions et/ou rétrogradations pour la constitution des poules pourra être modifié afin d'équilibrer le nombre d'équipes dans chaque poule.

Rappel :

2 Equipes à égalité au classement seront départagées, dans l'ordre par :

- 1) leur goal average particulier.
- 2) le goal average général.
- 3) le plus grand nombre de buts marqués.

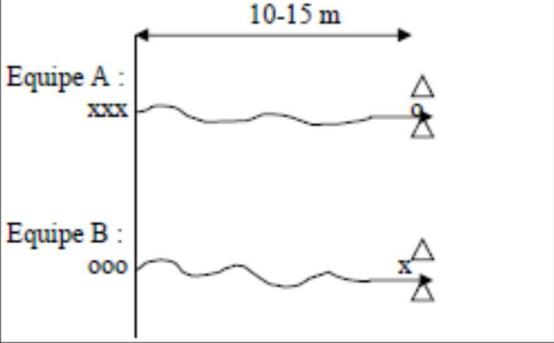
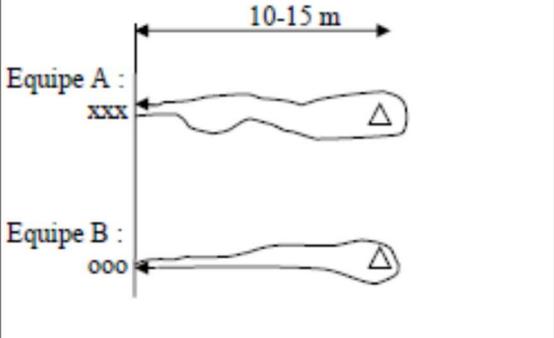
En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

RENTREE DU FOOT U9/U7 :

Retrouvez les défis à réaliser lors des journées de rentrée U9/U7 et la répartition des équipes :

RENTREE DU FOOT U9-U7

Défis : samedis 22 et 29 septembre 2018

<p>Jeu défi n°1 : conduite et tir face au gardien de but adverse (buts de 4 mètres). 2 essais</p> 	<p>Principe : au signal de l'arbitre, les deux premiers joueurs de chaque équipe conduisent le ballon et tirent face au gardien adverse. Le premier joueur qui marque remporte son duel. Les joueurs s'affrontent par rapport à leur numéro de maillot : les deux numéros 2, les deux numéros 3 ...</p> <p>Le gardien peut sortir et les joueurs peuvent tirer d'où ils le souhaitent. Si le gardien renvoie le ballon dans les pieds de l'attaquant, celui-ci peut reprendre pour marquer.</p> <p>S'il manque 1 joueur à une équipe, le premier de cette équipe repasse une deuxième fois.</p> <p>Quand tous les joueurs ont effectué l'exercice, l'équipe ayant remporté le plus de duels gagne le défi.</p>
<p>Jeu défi n°2 : relais conduite 2 essais</p> 	<p>Principe : au signal de l'arbitre, le premier joueur de chaque équipe va contourner le plot et ramène le ballon au second qui démarre à son tour. L'équipe ayant terminé le relais en premier remporte le défi.</p> <p>Le relais s'effectue avec le même nombre de joueurs. S'il manque 1 joueur à une équipe, le premier de cette équipe repasse une deuxième fois.</p>

U7 29/09/2018 RDV DES EQUIPES A 10 H 00
DEBUT DES PLATEAUX A 10 H 15

LALBENQUE à Lalbenque	FC BB à Biars	FOOT AZUR à Planioles	PPFC à Prayssac	BOURIANE à Gourdon
LALBENQUE 1	BIARS BRETENOUX FC 1	EF AZUR 1	PPFC 1	ENT. BOURIANE F.C. 1
LALBENQUE 2	BIARS BRETENOUX FC 2	EF AZUR 2	PPFC 2	ENT. BOURIANE F.C. 2
QUERCY BLANC 1	BIARS BRETENOUX FC 3	FIGEAC 1	ENT. CAZALS MONTCLERA 1	ENT. BOURIANE F.C. 3
LACAPPELLE 1	BIARS BRETENOUX FC 4	FIGEAC 2	ENT. CAZALS MONTCLERA 2	EF CAUSSE LIMARGUE 1
ELVL 1	BIARS BRETENOUX FC 5	FIGEAC 3	ENT. CAZALS MONTCLERA 3	ESCG 1
CAHORS F.C.1	VALROC 1	FIGEAC 4	MONTCABRIER 1	ESCG 2
CAHORS F.C.2	VALROC 2	HAUT CELE 1	MAUROUX 1	ST GERMAIN
CAHORS F.C.3	VALROC 3	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 1	PSVD OLT 1	
ST CYPRIEN 1	VALROC 4	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 2	PSVD OLT 2	
CAUSSE SUD 1	FCHQ1	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 3		
	ENT. SEGALA F. 1	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 4		

U9 LE 22/09/18 RDV DES EQUIPES A 10 H 00
DEBUT DES PLATEAUX A 10 H 15

LALBENQUE à Lalbenque	FOOT AZUR à Planioles	FC BB à Biars	ESCG à Souillac	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS à Anglars	PSVD 'OLT à Pradines
CAHORS F.C.1	EF AZUR 1	VALROC 1	ESCG 1	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 1	PSVD OLT 1
CAHORS F.C.2	EF AZUR 2	VALROC 2	ESCG 2	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 2	PSVD OLT 2
CAHORS F.C.3	ECCF 1	BIARS BRETENOUX FC 1	ENT. BOURIANE F.C. 1	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 3	PSVD OLT 3
CAHORS F.C.4	HAUT CELE 1	BIARS BRETENOUX FC 2	ENT. BOURIANE F.C. 2	ECOLE F. ELAN-MARIVALOIS 4	LACAPPELLE 1
CAHORS F.C.5	HAUT CELE 2	BIARS BRETENOUX FC 3	ENT. CAZALS MONTCLERA 1	EF CAUSSE LIMARGUE 1	MAUROUX 1
LALBENQUE 1	FIGEAC 1	BIARS BRETENOUX FC 4	ENT. CAZALS MONTCLERA 2	EF CAUSSE LIMARGUE 2	MONTCABRIER 1
LALBENQUE 2	FIGEAC 2	ENT. SEGALA F. 1	ENT. CAZALS MONTCLERA 3	FCHQ1	PPFC 1
LALBENQUE 3	FIGEAC 3		LABASTIDE MURAT 1		PPFC 2
LALBENQUE 4	FIGEAC 4				ELVL 1
CAUSSE SUD 1					QUERCY BLANC 1

ENTENTES ENTRE CLUBS DE JEUNES 2018 / 2019

Catégories

Désignations

U 17

EF CAUSSE SUD 46 / Causse Sud 46 / Eocf / FC De Gréalou

BIARS BRETENOUX / Valroc / FCHQ

ST GERMAIN / Cazals / La Fortunière Labastide Murat

EF ELAN MARIVALOIS / FC Causse Limargue / Segala Foot

LALBENQUE FONTANES / US St Pauloise / Quercy Blanc

U 15

CAUSSE SUD 46 / Eocf / FC De Gréalou

BIARS BRETENOUX / Valroc / FCHQ

CAZALS / Saint Germain / La Fortunière Labastide Murat

FC CAUSSE LIMARGUE / Elan Marivalois

MONTCABRIER / PPFC

LALBENQUE FONTANES / US St Pauloise / Quercy Blanc

U 15 F

HAUT CELE FOOTBALL CLUB / Montcabrier / Ségala Foot

U 13

CAUSSE SUD 46 / Eocf / FC De Gréalou

LALBENQUE FONTANES / US St Pauloise / Quercy Blanc

FCHQ / Valroc

U 11

PPFC / Montcabrier

ENTENTES EN LIGUE

U 19 Honneur Ligue R2

EF ELAN MARIVALOIS / FC Causse Limargue / Elan Marivalois / AS Causse Limargue

U 19 ID

BIARS BRETENOUX / Valroc / FCHQ

U 17

FIGEAC QUERCY FOOT / Foot Azur

U 15

FIGEAC QUERCY FOOT / Foot Azur

Nota : Le club "Support" est en tête, en caractères Gras.

Compte-Rendu **Réunion restreinte du 11/09/2018**

Présents : Serge Martin, Serge Minaro, Bernard Teyssendier, Marie Laure Raynal, Claudine Vermande, Didier Breil, Fabien Vidal

Courrier de la FFF. Programme bleu blanc rouge foot.

↳ Accompagnement des clubs pour les démarches de structuration.

Début de championnat U13 et journée de rentrée U11 le 15/09/2018.

Faut-il maintenir de la journée samedi 15/09/2018 en U11 ???

Ne faut-il pas décaler cette journée ?

↳ Au niveau technique tout est prêt.

Réunion de rentrée vendredi 14/09/2018, cela est-il un souci ?

↳ Non, on maintient la réunion et la journée.

Pour toutes les journées de rentrées :

Remise des guides des jeunes footballeurs en partenariat avec le journal de Mickey, et remise d'infos sur la coupe du monde féminine.

↳ Les licenciés auront la priorité en octobre sur les billets avec des réductions.

Préparation à ces journées :

- ✓ Stand tenu par le district avec Diffusion Dossier FFF avec fiches techniques
- ✓ Panneaux info parents – info coupe du monde féminine.

Pour la journée du 15/09/2018

- Didier Breil site de Lissac et Mouret
- Claudine Vermande site de Gramat
- Serge Minaro site de Cahors
- Fabien Vidal site de Biars
- Bernard Teyssendier et Joëlle Anton site de Prayssac
- Serge Martin site de Labastide Murat

Message U7 U9 U11 : les clubs ne sont pas obligés d'engager dans la pratique organisée par le district (compétition), varier les pratiques « Fun Foot » ou entrainements et accueils au sein des clubs.

Diffusion sur le PV des sites d'accueil des journées et des conseils techniques dès le 11/09/2018 au PV n°10.

Projet pour réalisation de journées spécifiques féminines. Plateaux U9-U11 et U11 U13.

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATION DE LA DDCSPP :

La préfecture du Lot organise l'évènement "**Startup Publiques**" en partenariat avec la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) que nous aurons le plaisir d'accueillir à Cahors les 13 et 14 septembre prochains.

Les startups publiques viennent bousculer les manières de concevoir et d'agir au sein des administrations. Elles n'ont qu'un objectif : résoudre des problèmes concrets en replaçant l'utilisateur au cœur de leur démarche. Loin des grands projets, elles permettent à tous les agents publics d'innover à leur échelle pour trouver des solutions aux problèmes auxquels ils font face.

A l'occasion de cet évènement, une présentation vous sera faite du site démarches-simplifiées.fr, lancé le 1er Mars 2018 par le Secrétaire d'Etat au Numérique, Mounir Mahjoubi. C'est un outil de dématérialisation des procédures administratives, mis à disposition gratuitement des organismes publics. Outil générique et simple d'usage, il est directement utilisable par les services métier. Vous trouverez des informations détaillées sur ce [site de documentation](#).

Un atelier intitulé "initiation démarches simplifiées "subventions aux associations"", animé par M. Philippe Vrignaud, qui a lieu ce jeudi 13 septembre de 14h30 à 17h (au rez-de-chaussée de l'espace Clément Marot / Maison des associations de Cahors) concerne en particulier les dirigeants associatifs. Vous êtes invités à y participer en vous inscrivant auprès de la préfecture du Lot, à l'adresse suivante (ou en téléphonant) :

pref-coordination@lot.gouv.fr



www.lot.gouv.fr

 [Préfet du Lot](#)

 [@Prefet46](#)

Sarah FERON
Service de la Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Chargée de mission développement local

Préfecture du Lot
Place Jean-Jacques Chapou
46009 Cahors cedex
☎ 05.65.23.11.05

 *Agissons pour préserver l'environnement.
N'imprimez que si nécessaire.*

COMMISSION DES ARBITRES

Compte rendu CDA du 30 Août 2018

Présents : BRUEL Jean Claude, CAPELLE Gilles, CUNIAC Didier, DELOR Francis, GOUSSET Patrick, GOUTAL Guy, HUG Damien, HUGONNENC Jean François, LOUIS Dominique, VERMANDE Claudine.

Excusé : ROTTIER Didier.

Approbation du PV n°7 de l'Assemblée Générale du 3 juin 2018 à GOURDON paru au PV n°47 du 19 juin 2018.

L'effectif des arbitres a chuté : à l'heure actuelle 53 ont demandé une licence, seulement une trentaine sont désignables. Baisse d'effectif due à l'âge, à des choix personnels.

Il est demandé aux arbitres qui changent de clubs ou qui arrêtent l'arbitrage de faire un mail à la Commission Départementale des Arbitres **et** au secrétariat du District. Les instances du District doivent être informées pour pouvoir juger de la couverture des clubs.

Félicitations à Robin HINGRAND qui passe candidat JAF

Au sein de la Ligue notre District a pour représentant : Gille CASABOIS, Mathieu THOMAS, Julien FLEURIOT, Ibrahima BOUSSO, Rémi COUYBES, Damien HUG, Quentin TEIXEIRA.

La date butoir du 31 août pour demander les licences arbitres semble trop lointaine à la CDA car il est difficile de désigner des arbitres pour les matchs de Coupe de France. La CDA souhaiterait que les clubs demandent les licences arbitres au plus tard au 31 juillet.

M. VABRE Sylvain souhaite reprendre l'arbitrage mais après un arrêt de plus de deux ans, il doit recommencer la formation.

Les arbitres qui demandent des licences dans des clubs qui sont à plus de 50 kilomètres de leur domicile, ne couvriront pas le club.

Un nouvel arbitre (venant du Tarn et Garonne), M. Stéphane AGAESSE a signé au club de Cahors. La CDA doit le rencontrer ; il doit effectuer les tests physiques le 29 septembre afin d'être désignable.

Pour la première journée de championnat seulement 29 arbitres vont évoluer ; certains vont doubler, vu les contraintes imposées par de la Ligue.

Nous devons désigner au moins un arbitre assistant pour les matchs de Ligue qui ont lieu sur le Département du Lot.

Nous pouvons couvrir la D1, la D2 et une poule de D3 ainsi que les jeunes U15 et U17 Ligue.

Le problème est que certains clubs de D3 ne seront pas arbitrés alors qu'ils présentent eux-mêmes des arbitres.

Comme les arbitres sont des représentants des clubs, il serait souhaitable que ces derniers prospectent au sein de leur club afin d'encourager des jeunes à l'arbitrage. La CDA réfléchit à une récompense pour les arbitres qui amèneraient des jeunes à l'arbitrage.

Les arbitres non désignables et qui sont donc sans licence ne doivent pas faire de matchs amicaux. Pour pouvoir arbitrer même un match amical, le dossier de l'arbitre doit être à jour et la CDA doit en être informée.

Clement LAMAILLE pourra arbitrer des séniors.

Le défraiement a changé pour les D1 : 40 €, pour les D2 : 38 € et pour les D3 :36 €.

Le District fournira tous les 3 mois, un document aux arbitres leur permettant de contrôler le paiement de leurs indemnités.

Pour la saison 2018/2019, les tuteurs seront mis en place afin d'accompagner et de guider pendant 5 matchs les arbitres stagiaires. La FFF préconise que 70% des arbitres formés doivent toujours être arbitre 3 ans après. Le tuteur aura un rôle pédagogique. Les tuteurs ne seront pas observateurs.

Dominique LOUIS, arbitre propose d'être tuteur, il accompagnera un jeune et propose de le faire suivre sur le match que lui-même arbitrera ensuite pour lui montrer sa pédagogie.

Il est rappelé à tous le devoir de réserve qui incombe aux arbitres (cf courriels envers la CDA ou le District).

Les observateurs seront : Guy GOUTAL, Francis DELOR, Jean François HUGONNENC, Mohamed DERRHI, Bernard TELLIER, Jean Claude BRUEL.

Les arbitres D3 de plus de 50 ans ne seront pas contrôlés.

L'arbitre contrôlé ne sera pas prévenu à l'avance, mais l'observateur se présentera à lui en début de match.

Tenue des arbitres : Le maillot orange est choisi pour cette saison, mais l'arbitre doit avoir un maillot de rechange dans son sac afin d'être identifiable par rapport aux maillots des équipes.

Pour acheter le maillot ou la tenue, les arbitres doivent demander un bon au District afin de pouvoir bénéficier de la remise faite par notre partenaire « **Sport2000** ».

Les prochains tests physiques auront lieu le 29 septembre (3^{ème} et derniers tests). Plus de rigueur lors de ces tests sera demandée pour la saison prochaine.

La formation des arbitres pour la saison 2018/2019 aura lieu les 6, 7, 13, 14 octobre (pensez à inscrire vos futurs arbitres).

Le 20 octobre prochain aura lieu la formation FMI des arbitres stagiaires (ils doivent amener les tablettes de leur club), suivi de l'examen de titularisation. Damien HUG souhaite que la correction soit faite par des personnes extérieures à la formation.

La formation sera assurée par Damien HUG, Guy GOUTAL, Jean Noël BONNEFOND et Bernard TELLIER. Le stage technique aura lieu le 24 novembre et le 15 décembre et les tests écrits, le 19 décembre avec rattrapage le 20.

Cette saison 4 réunions de CDA sont programmées, le 25 octobre, le 20 décembre, le 21 février et le 18 avril.

L'Assemblée Générale de fin de saison aura lieu à BAGNAC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Président,
J.C. BRUEL

La secrétaire,
C. VERMANDE